



Lettre d'information des Psychologues de l'Education Nationale EDA de l'académie de Rennes

Mars 2022



Bonjour à toutes et à tous,

Les élèves SNUipp-FSU des Psychologues de l'Education Nationale de l'académie de Rennes souhaitent la bienvenue à tous les psychologues arrivant dans l'académie.

MOUVEMENT INTERACADEMIQUE

Résultats du mouvement interacadémique

4 EDA entrent dans l'académie, aucun n'en sort. Le barème du dernier entrant est de 604,3 points.

4 EDO entrent dans l'académie, 1 en sort. Le barème du dernier entrant est de 526 points.

Les collègues qui souhaitent faire un recours peuvent s'adresser aux élèves CAPN (qui siègent au Ministère) par mail à l'adresse psy@snuipp.fr.

MOUVEMENT INTRAACADEMIQUE

Postes vacants

L'absence de recrutements suffisants augmente la part de personnels précaires, laisse de nombreux postes vacants sur le terrain et ne permet pas aux PsyEN de déployer toutes leurs missions en direction des enfants, des adolescents, des familles et des équipes, missions qui nécessitent une stabilité des psychologues sur leurs postes.

Le recrutement reste bien insuffisant et ne permet pas de combler les postes vacants, d'assurer le renouvellement des départs en retraite et de créer le nombre de postes nécessaires pour se rapprocher de la moyenne européenne qui est de un psychologue pour 800 élèves.

Cette année, pour les EDA de l'académie de Rennes, 20 postes sont affichés vacants sur 118.

Carte scolaire

Si les affectations des psychologues sont gérées au niveau rectoral lors du mouvement intraacadémique, la carte scolaire est du domaine des DASEN.

C'est ainsi que l'année dernière, plusieurs collègues ont découvert être dépossédés lors de l'ouverture du serveur, sans aucune information de la part de l'administration, alors qu'il ne s'agissait pas d'une fermeture de leurs postes, mais d'un redécoupage des circonscriptions.

Les élèves SNUipp-FSU sont intervenues auprès du rectorat. La situation des collègues a été prise en compte. Cette année, le rectorat a tenu compte des changements d'écoles de rattachement au sein d'une même circonscription sans incidence sur l'affectation.

Mouvement intraacadémique

Le serveur est ouvert du 18 mars 12h au 01 avril 12h.

Les entrants, les détachés et les collègues dont le poste est supprimé doivent participer au mouvement intraacadémique, ainsi que les titulaires qui souhaitent changer de poste au sein de l'académie.

Nous publions des documents pour vous aider dans le mouvement intra.

Les nombreuses interventions des élèves SNUipp-FSU ont permis désormais de pouvoir postuler sur chaque école de rattachement souhaitée.

Nous publions des documents pour vous aider dans le mouvement intra.

Nous serons présentes pour vous accompagner tout au long de votre demande de mutation.

DROIT D'OPTION

Situation des professeurs des écoles détachés par le recteur pour cinq ans dans le corps des psychologues de l'éducation nationale - spécialité EDA - lors de la constitution initiale du corps en 2017 (paragraphe 2.4 b).

La période de détachement de ces agents arrivant à échéance le 1er septembre 2022, la DPE leur a adressé un mail pour qu'ils se positionnent (voir note de service en pj). Si vous êtes concerné mais n'avez pas reçu le mail, contactez la DPE1.

La réponse est à retourner avant le 28 mars 2022.

FRAIS DE DEPLACEMENT

Les collègues ayant fait un recours sont toujours en attente d'une réponse du rectorat.

PROMOTIONS DE GRADE

Il est important de mettre à jour vos informations sur i-prof et de vérifier leur validation par le rectorat (entre autres pour l'accès à la classe exceptionnelle au titre du vivier 1).

Les circulaires pour les tableaux d'avancement de cette année ne sont pas encore parues.

L'année dernière, il y a eu

- 14 accès à la hors classe (8 EDA et 6 EDO)
- 1 accès à la classe exceptionnelle (1 EDO)
- 1 accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle (1 EDO).

PETITION EN LIGNE

[Pour la prise en compte des besoins de la population et la considération des psychologues](#)

Les psychologues unitaires et rassemblés demandent la prise en compte réelle des besoins de la population et le respect du cadre et des conditions d'exercice de la profession, ce qui suppose la mise en œuvre d'une autre politique. Les organisations signataires décident de porter ensemble cette plateforme revendicative commune auprès du Premier Ministre.

Lien vers la pétition : <http://psyen.fsu.fr/spip.php?article530>

Les élues SNUipp-FSU des Psychologues de l'Education Nationale de l'académie de Rennes sont à vos côtés pour répondre à vos questions et défendre les droits individuels et collectifs.

Nathalie Pelletier, Delphine Guérin, Estelle Quillivic

Pour nous contacter : psyen.rennes@fsu.fr
Permanence téléphonique **le vendredi après-midi au 02 97 21 03 41**

Retrouvez-nous également sur le site psyen.fsu.fr
ou sur Facebook <https://www.facebook.com/psyenfsu>

[Se syndiquer](#) c'est agir collectivement, défendre ses droits et développer le métier.

Sauf opposition de votre part, nous utiliserons votre adresse mail pour communiquer avec vous et vous informer.